

*Extrait du registre des arrêtés municipaux*

## ARRÊTÉ

**N° SG 2025-284**

Le Maire de Bayeux,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,

VU le Code de la Route,  
VU l'arrêté du 02 novembre 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur David GUEZENNEC, Responsable du Centre Technique Municipal de la Ville de Bayeux,

VU la demande formulée par l'entreprise ALTITUDE INFRA sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation des véhicules ou engins à deux roues rues Saint Patrice, Alain Chartier, Docteur Michel, Montfiquet à l'occasion de travaux de déploiement de la fibre optique,

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu du 22 avril 2025 au 25 avril 2025,

CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation des véhicules,

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** – La circulation de tous véhicules ou engins à deux roues s'effectuera par chaussée rétrécie :

- **Le 22/04/2025 rue Montfiquet** sur la partie comprise entre la rue du Marché et la rue d'Eterville, au droit des travaux.
- **Le 24/04/2025 rue Saint Patrice** sur la partie comprise entre la rue du Dr Guillet et la rue Alain Chartier, au droit des travaux.
- **Le 25/05/2025 rues Alain Chartier et du Dr Michel**, au droit des travaux.

**Article 2** – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise ALTITUDE INFRA.

**Article 3** - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4** – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le quatorze avril deux mil vingt-cinq.

Pour le Maire et par délégation  
David GUEZENNEC

Responsable du Centre Technique Municipal

